SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 26 OCTOBRE 2026 À 18 h 15 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Présences et quorum

Conseillères présentes : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

Conseillers présents : Nelson Fournier, Sylvain Bouchard et Bermans Minville.

Tous les membres présents forment quorum.

Assiste également à la séance : Mme Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière

La greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission de Pelletier Mécanique pour la réparation du loader
3. Soumission de Groupe GID pour le concept d'aménagement et d'interprétation du pôle touristique de Grande-Vallée
4. Permanence du chef d'équipe aux travaux publics
5. Confirmation d'autorisation à madame Patricia Dagenais – accèsd affaires
6. Versement comptant du solde du financement numéro 23 échéant en novembre 2026
7. Période de questions
8. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. SOUMISSION DE PELLETIER MÉCANIQUE POUR LA RÉPARATION DU LOADER

Résolution nº : 2026-250

CONSIDÉRANT QUE le loader affiche près de 8 000 heures à son compteur et qu'il s'agit de la durée de vie prévisible du raccord de torsion ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite agir de façon préventive à l'arrivée de la saison hivernale où le loader est largement mis à contribution ;

CONSIDÉRANT QUE Pelletier mécanique inc. a soumis un devis au montant estimé de 4 849,51 $ pièces, main d'œuvre et taxes incluses pour remplacer cette pièce dans leur local de Grande-Vallée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est informée que le temps peut différer selon les difficultés rencontrées los de la dépose des composantes ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le devis numéro 1413d de Pelletier mécanique inc. soit accepté au montant de 4 849,51 $ et que la pièce soit remplacée dans les meilleurs délais possibles.

3. <u>SOUMISSION DE GROUPE GID POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET D'INTERPRÉTATION DU PÔLE TOURISTIQUE DE GRANDE-VALLÉE</u>
Résolution nº : 2026-251

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière présentée à la MRC, conformément à la résolution numéro 2026-178, a été acceptée pour un montant maximal de 21 874 $;

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale, après la récupération des taxes, est de 2 430 $ et qu'elle peut être appliquée à la subvention PRABAM;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'offre de service de Groupe GID soit acceptée au montant de 23 150 $ plus taxes ;

QU'UN comité formé de monsieur le maire, du conseiller Sylvain Bouchard et de la directrice générale soit formé pour l'avancement du projet.

4. <u>PERMANENCE DU CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS</u>
Résolution nº : 2026-252

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Poitras est entré en fonction le 4 mai 2026 comme chef d'équipe aux travaux publics et que son entente de travail prévoit une période de probation de 6 mois se terminant le 4 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a complété l'évaluation de monsieur Poitras, dans le respect de la description de tâches qui lui a été soumise ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation a été discutée avec monsieur Poitras et que ce dernier démontre toujours un grand intérêt à occuper ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la directrice générale est la suivante : *depuis son arrivée, l'employé fait preuve d'un engagement exemplaire et d'une intégration remarquable. Le bilan est extrêmement positif. L'employé démontre les compétences et aptitudes professionnelles et les valeurs humaines requises pour répondre aux exigences du poste et s'épanouir durablement au sein de l'équipe.*

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la permanence de monsieur Patrick Poitras soit confirmée au poste de chef d'équipe aux travaux publics ;

QUE l'intégration de monsieur Poitras au régime de retraite soit confirmée, conformément aux dispositions de son entente de travail ;

QUE le salaire horaire de monsieur Poitras soit bonifié de 3 $.

5. <u>CONFIRMATION D'AUTORISATION A MADAME PATRICIA DAGENAIS – ACCESD AFFAIRES</u>
Résolution nº : 2026-253

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de madame Patricia Dagenais a été confirmée au poste de commis-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dagenais devra effectuer des paiements de fournisseurs et récupérer des paiements sur accèsd affaires ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'octroi des droits d'accès comme administrateur secondaire soit autorisé pour madame Patricia Dagenais ;

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale soit autorisée à signer la documentation requise, pour et au nom de la municipalité.

6. <u>VERSEMENT COMPTANT DU SOLDE DU FINANCEMENT NUMÉRO 23 ÉCHÉANT EN NOVEMBRE 2026</u>
Résolution nº : 2026-254

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt numéro 23 pour le financement des règlements d'emprunt 2016-02 pour le loader et 2021-03 pour l'éclairage au DEL devrait être refinancé le 22 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de l'emprunt est le 22 novembre 2027 et que le solde à refinancer est de 21 100 $;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le solde de l'emprunt soit remboursé par le fonds général le 22 novembre 2026 en lieu et place de son renouvellement pour une année.

7. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucun citoyen n'assiste à la séance

4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
Résolution nº : 2026-255

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 18 h 30.

_____	**_____**
Noël Richard	**Ghislaine Bouthillette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.